



PRÉFET DES YVELINES

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 78-2019-05-27-005 du 04 juin 2019 portant composition de la commission départementale consultative des gens du voyage des Yvelines

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

VU la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage notamment le paragraphe IV de son article 1^{er} modifiée par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU le décret 2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage modifié par le décret 2017-921 du 9 mai 2017 ;

VU les désignations du conseil départemental des Yvelines, de l'union des maires des Yvelines et de l'assemblée des communautés de France ;

VU les propositions de la caisse d'allocations familiales des Yvelines et des associations représentatives des gens du voyage ;

SUR PROPOSITION de Madame la directrice départementale des territoires ;

ARRETE

Article 1er :

L'arrêté n° 2012074-0001 du 14 mars 2012 modifié portant composition de la commission départementale consultative des gens du voyage des Yvelines est abrogé.

Article 2 :

La commission départementale consultative des gens du voyage dans le département des Yvelines est présidée conjointement par le Préfet de département et le Président du Conseil Départemental.

Article 3 :

Cette commission est composée comme suit :

Représentants du Conseil Départemental

Membres titulaires :

M. Xavier CARIS, conseiller départemental et maire honoraire de Bullion

Mme Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, vice-présidente et conseillère municipale de Montfort-l'Amaury

M. Philippe BENASSAYA, conseiller départemental et maire de Bois d'Arcy

Mme Elodie SORNAY, conseillère départementale et adjointe au maire d'Achères chargée de la jeunesse, de la politique de la ville, de la prévention et de la sécurité

Membres suppléants :

Mme Clarisse DEMONT, conseillère départementale

M. Laurent RICHARD, conseiller départemental et maire de Maule

Mme Anne CAPIAUX, conseillère départementale et adjointe au maire d'Elancourt, chargée de l'éducation et de l'école numérique

Mme Hélène BRIOIX-FEUCHET, conseillère départementale et adjointe au maire de Vernouillet, chargée des affaires générales, des seniors et des ressources humaines

Représentants des communes

Membre titulaire :

M. Guy PELISSIER, maire de Béhoust

Membre suppléant :

M. Alain PEZZALI, maire de La Villeneuve-en-Chevrie

Représentants des EPCI

Membres titulaires :

M. Joël MANCEL, maire de Triel-sur-Seine (CU GPSEO)

M. Serge QUERARD, maire de La-Celle-les-Bordes (CA RT)

M. Jean-Roger DAVIN, maire de Croissy-sur-Seine (CA SGBS)

M. Gilles PEUMERY, maire délégué de Rocquencourt (CA VGP)

Membres suppléants :

- M. Maurice BOUDET**, maire de Rolleboise (CU GPSEO)
- M. Marc ROBERT**, maire de Rambouillet (CA RT)
- M. Arnaud PERICARD**, maire de Saint-Germain-en-Laye (CA SGBS)
- M. Gilles CURTI**, adjoint au maire de Jouy-en-Josas (CA VGP)

Représentants des services de l'État

Membres titulaires :

- Mme la directrice départementale des territoires ou son représentant
- Mme la directrice départementale de la cohésion sociale ou son représentant
- M. le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant
- M. l'inspecteur d'académie ou son représentant

Membres suppléants :

- M. le commandant du groupement de gendarmerie des Yvelines ou son représentant
- M. le directeur départemental des finances publiques des Yvelines

Représentants des associations

Membres titulaires :

- M. René NEVEU**, président du Comité local du mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (M.R.A.P.)
- M. Jacques DUPUIS**, directeur national de l'Association nationale internationale tzigane (A.S.N.I.T.)
- M. Désiré VERMEERSCH**, président de l'Action grand passage (A.G.P.)
- Mme Linda YUNG**, présidente de l'Association gens du voyage en Yvelines (A.G.V.Y.)
- M. Dieudonné KASSA**, président de l'Association départementale des tziganes et autres gens du voyage (A.S.D.T.)
- M. Elie WANDERSTEIN**, président de l'Association familiale des gens du voyage d'Ile-de-France (A.F.G.V.I.F.)

Membres suppléants :

- Mme Martine SERLINGER**, membre de l'Association nationale internationale tzigane (A.S.N.I.T.)
- M. David VINCENT**, membre de l'Action grand passage (A.G.P.)
- M. François GODLEWSKI**, administrateur de l'Association gens du voyage en Yvelines (A.G.V.Y.)
- M. Michel LAMBERT**, vice-président de l'Association familiale des gens du voyage d'Ile-de-France (A.F.G.V.I.F.)

Représentants de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines

Membres titulaires :

M. Hervé VINCENT, administrateur de la Caisse d'allocations familiales

M. Michel BANCAL, administrateur de la Caisse d'allocations familiales

Membres suppléants :

Mme Myriam GUGLIELMI, administrateur de la Caisse d'allocations familiales

Mme Régine LEJEUNE-HOURIEZ, administrateur de la Caisse d'allocations familiales

Article 4 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines et Madame la Directrice Départementale des Territoires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le **27 MAI 2019**

Le Préfet,



Jean-Jacques BROT

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Versailles situé au 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le préfet des Yvelines. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de 2 mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de 2 mois valant décision implicite de rejet).